

Juin 2015



Contribution du CESER Centre-Val de Loire en vue des élections régionales 2015



CONTRIBUTION

**DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL et ENVIRONNEMENTAL
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

EN VUE DES ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015

**adoptée à la majorité par le Conseil économique, social et environnemental
de la région Centre-Val de Loire au cours de la séance du 15 juin 2015**

par

Monsieur Xavier BEULIN

(question dont le Conseil économique, social et environnemental régional s'est saisi
en application de l'article L4241-1 du Code général des collectivités territoriales, relative à la composition
et au fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux)



CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

**CONTRIBUTION DU CESER CENTRE-VAL DE LOIRE
EN VUE DES ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015**

Séance plénière du lundi 15 juin 2015

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} commissions,

Vu l'avis du Bureau,

Monsieur Xavier BEULIN, rapporteur entendu ;

Comme en 2004 et 2010, le CESER souhaite, en amont des élections régionales, exprimer les préoccupations de la société civile organisée pour l'avenir de la région face au contexte et aux enjeux actuels. Cette contribution est principalement destinée aux candidats et permettra d'engager un dialogue avec l'Exécutif régional qui sera élu en décembre 2015. Elle pourra également constituer une base de réflexion pour un nouveau projet pour la région.

La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ne sera adoptée qu'à l'été 2015 ; il en résulte des incertitudes sur les futures compétences des collectivités. Le CESER a souhaité s'affranchir de cette contrainte et centrer sa réflexion sur les thématiques qui lui paraissent présenter soit une spécificité forte, soit un enjeu majeur pour le développement régional. Cette démarche impose des choix et des priorités : le niveau régional ne peut ni ne doit tout faire ; il doit se centrer sur ses compétences transférées et éviter la dispersion. De par sa compétence d'aménagement du territoire, la Région a une double obligation :

- assurer le développement et l'attractivité de l'ensemble de son territoire,
- tout en prenant en compte les spécificités des territoires qui la composent.

Le présent document, volontairement réduit en volume, reprend, en les actualisant si nécessaire, les propositions et préconisations exprimées par le CESER dans ses travaux d'autosaisine et dans ses avis.

Pour confronter ses analyses à d'autres vécus et à d'autres regards, le Bureau du CESER a souhaité solliciter les Conseils de développement d'une part, la Conférence régionale de la jeunesse d'autre part. Le document n'est pas le relais de leurs préoccupations locales mais cette consultation a permis d'enrichir et d'asseoir les orientations du CESER, et d'amorcer des échanges dans la durée avec des organismes eux aussi consultatifs, porteurs des attentes des habitants et des acteurs.

1 – L'attractivité du Centre-Val de Loire

La section Prospective du CESER l'a mis en évidence dans son rapport d'octobre 2013 : le Centre-Val de Loire connaît un des plus forts taux de renouvellement de la population des régions françaises puisqu'une personne sur huit en moyenne est nouvelle dans les bassins démographiques tous les cinq ans.

Pourtant, les chiffres du recensement au 1^{er} janvier 2012 montrent que, comme dans la périphérie du Bassin parisien, l'évolution de la population entre 2007 et 2012 est restée largement en retrait de la moyenne métropolitaine (+ 1,5 % contre + 2,6 %).

En outre, le Cher et l'Indre figurent parmi les 9 départements qui ont connu le plus fort recul démographique ; les agglomérations de Bourges et Châteauroux, contrairement aux autres agglomérations régionales, ont perdu de la population sur la même période.

Pour autant, le Centre-Val de Loire reste, avec la Haute-Normandie, la région la plus dynamique du Bassin parisien en termes démographiques.

La récente étude de l'INSEE (Insee Première et Insee flash Centre-Val de Loire de février 2015) montre qu'en 30 ans (1982-2011), la région a connu un rythme moins soutenu de gain d'emplois que la moyenne nationale : + 10,6 % contre 20,6 % ; les cinq dernières années, le Centre-Val de Loire a perdu des emplois alors que la France de province en gagnait (- 0,8 % contre 1,7 % entre 2006 et 2011).

La baisse d'emploi dans la sphère productive a été plus marquée en raison du poids de l'industrie dans l'activité mais les emplois dans la sphère présentielle destinée à répondre aux besoins des populations a été nettement moindre qu'au plan national (+ 33,1 % contre + 45,3 %). Les bassins d'emploi de l'axe ligérien et du Nord de la région sont cependant un peu mieux situés.

Parallèlement, le taux de chômage régional se rapproche du taux moyen national, alors qu'il était un point au-dessous jusqu'en 2007.

Une zone d'emploi sur deux a perdu des emplois depuis 1982 et aucune de nos zones d'emploi ne figure dans le quart le plus dynamique des zones d'emploi métropolitaines.

Le nouveau découpage régional qui dessinera la France à partir du 1^{er} janvier 2016 avait notamment pour objectif de donner aux régions « une taille critique sur le plan géographique, démographique et économique » vis-à-vis des autres régions européennes. La loi du 16 janvier 2015 maintient le Centre —désormais Centre-Val de Loire— dans son périmètre. La nouvelle dénomination permettra de mieux la situer et d'assurer un lien plus fort avec le classement de la Loire au patrimoine mondial de l'humanité et avec la marque touristique adoptée par l'État et les deux Régions, porteurs d'image de qualité économique et environnementale. Ce maintien dans le périmètre actuel aura à court terme un effet bénéfique en regard des régions qui se recomposent, mais à terme, la région Centre-Val de Loire peut être pénalisée par sa plus faible population, hors Corse.

- Au-delà du nouveau logo qui concrétise et fait connaître la nouvelle dénomination, la Région devrait **se doter d'une nouvelle stratégie de « marketing territorial »** fédérant l'ensemble des acteurs, en intégrant ceux qui ont déjà engagé de telles démarches. La conjugaison des forces est plus porteuse que la concurrence.
- Si la région ne comporte pas de métropole au sens de la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles du 27 janvier 2014), elle s'articule autour de l'axe naturel de la vallée de la Loire et ses trois aires urbaines en continuité regroupant près de 1,2 million d'habitants, colonne vertébrale et axe principal de développement. Cet espace métropolitain ligérien doit être affirmé et pouvoir jouer un rôle moteur plus important au sein d'un **véritable réseau de villes** agissant en coopération pour structurer une région multipolaire. L'actuelle candidature commune de Tours et Orléans (en attendant Chartres ?) pour obtenir le label « French Tech » montre la voie à suivre.
- Rester dans ses limites administratives quand d'autres se regroupent ne doit pas conduire à un repli sur soi mais au contraire à **renforcer les coopérations interrégionales**. Certaines existent déjà (par exemple avec les Pays de la Loire : Interloire, Mission Val de Loire, label touristique...), d'autres sont à améliorer, d'autres encore à créer en faveur d'une convergence des intérêts et d'une mise en synergie : lien entre l'espace atlantique et l'axe rhodanien, lien entre la Normandie/le nord et l'espace central français, espace d'accueil et d'activités au sein du Bassin parisien, développement de territoires « de franges » tels que le Perche...

2 - Préparer l'économie et les emplois de demain

6^{ème} région industrielle —selon les périmètres actuels— le Centre-Val de Loire a subi de plein fouet les conséquences des mutations économiques, de la mondialisation et de la crise :

-15,6 % d'emplois entre 1982 et 2011, -5,5 % entre 2006 et 2011 dans la sphère productive contre respectivement -9,2 % et -2,8 % pour la France de province.

La sphère productive représente en 2011, 359 000 emplois et la sphère présentielle 638 000, soit 36 % pour la première, 64 % pour la seconde (les proportions étaient de 47 et 53 % en 1982).

La nature des emplois s'est profondément modifiée sur la période de 30 ans : les fonctions de production concrète ont diminué de moitié dans la sphère productive tandis que les fonctions abstraites ou métropolitaines (conception, recherche, gestion, prestations intellectuelles...) ont cru de près de 40 %.

Dans la sphère présentielle (santé, action sociale, éducation, services, administration, construction), toutes les fonctions ont augmenté mais la croissance est hétérogène selon les bassins d'emploi.

Avec quatre pôles de compétitivité ayant leur siège sur le territoire, des laboratoires de recherche en lien avec le secteur économique, des compétences reconnues dans les appels à projets nationaux, un positionnement de premier rang dans plusieurs filières (énergie, cosmétique, pharmacie, agriculture...), la région Centre-Val de Loire dispose pourtant d'atouts, de savoir-faire. Le faire-savoir est-il à la hauteur ? Il convient de construire et promouvoir une image forte et collective.

La Région dispose d'une compétence de chef de file dans ce domaine : elle élabore le schéma régional de développement économique et social, le schéma d'internationalisation, le schéma d'innovation... Elle est responsable des aides directes aux entreprises et représente près de 80 % des aides accordées par les collectivités.

- Le projet de loi NOTRe ambitionne de la conforter dans son rôle en élargissant le champ du schéma et en organisant la complémentarité des actions des collectivités. Quelles que soient les conclusions du débat parlementaire, la Région doit prendre l'initiative de réunir les acteurs pour définir avec eux les contours d'**une stratégie économique régionale** :
 - revendiquant et valorisant la vocation agricole et industrielle du territoire ;
 - favorisant et amplifiant la culture de l'innovation ;
 - identifiant et organisant les nouveaux secteurs sur lesquels prendre rang à l'international, notamment dans le cadre du Plan « Nouvelle France industrielle » et du PRIE (Plan régional d'internationalisation des entreprises) ;
 - intégrant l'économie sociale et solidaire ;
 - respectant l'Homme et l'environnement.
- Dans le prolongement des concertations conduites par le Conseil régional, les ambitions et les moyens doivent être clairement affirmés et rendus lisibles ; comme elle l'a engagé avec la BEI (Banque européenne d'investissement) en faveur de l'économie verte, la Région doit actionner un effet de levier pour mobiliser des financements extérieurs. Le CESER réitère sa proposition d'octobre 2014 d'**« Etats généraux » des acteurs du bâtiment et des travaux publics** à l'initiative de l'Exécutif régional et réunissant les collectivités territoriales, les professionnels, ainsi que les acteurs du financement, publics et privés.
- La sous-traitance industrielle multi-filières constitue une spécificité régionale et une base d'emplois importante. Elle est confrontée à un énorme enjeu de mutations qui doit être considéré comme un terrain d'innovation prioritaire, notamment en termes d'organisation. Les donneurs d'ordres des différentes filières sont directement concernés pour leur propre performance et doivent accompagner les évolutions. L'enjeu est de **structurer un pôle régional de sous-traitance industrielle**, clef de développement à l'export, d'offre de valeur ajoutée, de compétitivité, d'emploi et de pérennité. Il faut sortir d'une situation et d'une image régionale trop souvent jugée négative et faire reconnaître la sous-traitance comme secteur d'avenir, de création et d'innovation.

- Dans la sphère présenteielle, l'ensemble des acteurs (secteur public, petites et moyennes entreprises, artisanat, économie sociale et solidaire...) a une place à tenir pour apporter des réponses aux besoins des populations. A titre d'exemple, le vieillissement de la population et l'accueil de seniors sur le territoire régional sont à considérer par le prisme de l'enjeu de société (assurer le bien vivre des aînés, concevoir des logements intergénérationnels, offrir des formations adaptées...) et du potentiel d'activités et d'emplois (mobiliser les compétences et les savoir-faire des entreprises pour créer des équipements innovants, offres de nouveaux services : domotique...) : **le Centre-Val de Loire, terre de bien-vivre et de services innovants pour les seniors.**
- Priorité du SRADDT, le développement du très haut débit est à l'œuvre en application de la SCoRAN (Stratégie de cohérence régionale en aménagement numérique) et avec le soutien des Fonds européens, de l'État, des collectivités. Le CESER appelle de longue date à **une politique ambitieuse des usages** dans les champs de l'éducation/formation, de la santé (télémédecine), des services aux entreprises et au public. Des initiatives émergent mais en ordre dispersé (candidatures French Tech Loire Valley, vallée numérique du végétal/Agreen Tech Valley, Wild Code School...) : la lisibilité régionale passe par une mise en synergie.
- Avec la stratégie régionale de tourisme durable, le projet phare et interrégional *La Loire à vélo*, les différents acteurs sont sortis d'une logique de concurrence pour entrer dans une ère de coopération. De fait, on assiste à un effet multiplicateur notable par exemple autour du **tourisme cycliste qui doit être encouragé**. Le cluster Tourisme annoncé en octobre 2011 est en cours de structuration et doit prendre sa place parmi les acteurs. Plusieurs initiatives méritent d'être soutenues dans ce domaine car elles sont à la fois porteuses d'emploi, d'image et d'attractivité :
 - **l'intelligence des patrimoines** qui peut relier les patrimoines historique, notamment la Renaissance, culturel, naturel, monumental aux technologies les plus actuelles ;
 - **l'Art de (bien) vivre**, en fédérant autour du classement de Tours comme cité internationale de la gastronomie ;
 - dans les dix chantiers pour le SRADDT de la région Centre d'avril 2011, le CESER portait également l'idée d'**événements, de circuits sur le thème de la Francophonie ou de l'Humanisme** (contribution CPER février 2014).

Le tourisme est une composante à part entière de l'économie et de la culture régionales, un vecteur qui peut entraîner d'autres initiatives.

- En tant que chef de file, la Région a un rôle majeur à jouer pour **l'animation et la coordination**, notamment en lien avec les réseaux consulaires. Elle doit associer les représentants des entreprises à l'élaboration et à la mise en œuvre de ses programmes-clés (schéma de développement économique, PRIE, stratégie régionale d'innovation, de développement touristique...). Le CESER a regretté que le Plan d'adaptation des aides adopté en octobre 2014 se limite aux dispositifs « CAP », même si les évolutions vont dans le bon sens. Les actions de sensibilisation et d'accompagnement doivent être menées pour permettre au plus grand nombre d'entreprises régionales de bénéficier d'innovations, de prendre rang à l'export, de s'adapter à l'ère du numérique, de rechercher des économies d'échelle par la mutualisation. Un des objectifs est de **détecter et d'accompagner les PME à fort potentiel** pour en faire des ETI (entreprises de taille intermédiaire) leaders notamment à l'export.
- Le secteur associatif participe à l'offre de services aux habitants, en complémentarité avec les services publics, à la vitalité du lien social, à l'équilibre territorial. Les témoignages des conseils de développement confortent le CESER pour maintenir un dispositif destiné à structurer le secteur, créer et pérenniser les emplois et former les personnes. La Région doit également participer à la consolidation des entreprises et structures d'insertion par l'activité économique, comme l'y invite l'accord cadre national Etat/Pôle emploi/réseau IAE.

- Par sa compétence dans le domaine de l'apprentissage et de la formation professionnelle, la Région doit favoriser l'égalité d'accès des jeunes, dont l'égalité femmes/hommes, assurer aux jeunes et aux salariés l'épanouissement et la réponse aux emplois de demain ; aux entreprises de trouver les compétences dont elles ont besoin ; aux territoires de disposer d'une offre de formation adaptée. C'est tout l'enjeu de la réussite de **la nouvelle gouvernance de la formation professionnelle** en région.

3 – La mobilité dans et pour le territoire régional

Les routes départementales ne devraient pas entrer dans les compétences régionales mais la Région est appelée à être le chef de file de l'intermodalité et de la continuité des services de transport avec la compétence annoncée des services de transport non urbain, au-delà de la convention avec la SNCF pour l'exploitation du réseau TER.

Les exigences environnementales d'une part, la cohérence du réseau urbain régional d'autre part justifient de **renforcer la part du ferroviaire et des circulations douces** dans les transports du quotidien, comme pour le tourisme.

Le Conseil régional s'est associé à la réalisation des tramways de Tours et Orléans, promeut l'ouverture aux voyageurs de lignes réservées au fret, inscrit la mobilité dans les conventions Région/Départements.

Le CESER soutient ces orientations mais propose d'aller plus loin :

- Dans la perspective de la mise en service en 2017 de la LGV Paris-Bordeaux qui mettra les deux villes à deux heures, et de la rénovation de la ligne POLT décidée par SNCF-Réseau et l'État, indépendamment de la décision sur le POCL, engager l'élaboration d'un **schéma régional des infrastructures de transport**, partie intégrante du SRADD(E)T. Ce schéma intégrera les besoins des populations et des entreprises (services voyageurs et fret), des divers modes de transport (ne pas opposer le rail à la route), et sera élaboré en concertation avec les régions voisines.
- Renforcer le positionnement de la **Région** comme **coordinatrice des autorités organisatrices de transport** pour assurer une meilleure cohérence des services, une harmonisation/complémentarité des tarifications mais aussi la mise en place de **nouvelles dessertes et nouvelles offres de services** aux habitants et aux entreprises. L'offre sur l'axe ligérien et vers Paris est à repenser dans une logique de fonctionnement métropolitain. Développer les coopérations passe également par la facilité des relations physiques malgré le développement des réseaux immatériels.
- Le CESER se réjouit des engagements de SNCF-Réseau en faveur d'un programme global d'entretien-modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse qui permet d'imaginer des perspectives plus ambitieuses pour cet axe retenu au Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) : **l'axe POLT doit être affirmé comme axe majeur d'irrigation de l'espace central français**, au même titre que l'A20 qui a permis de désenclaver de nombreux territoires. L'offre de services, la qualité des matériels sont impératifs pour assurer la bonne fréquentation et donc la pérennité.
- Le CESER rappelle son opposition à la LGV Poitiers-Limoges déclarée d'utilité publique en janvier 2015.
- Avec la ligne transversale Nantes-Lyon qui a bénéficié d'une électrification sur la totalité de son trajet régional avec le soutien de l'Union européenne (au titre de Grand Projet) et dont l'électrification au-delà de Saincaize est prévue au CPER État-Bourgogne, **le triangle Vierzon-Bourges-Châteauroux se trouve au cœur d'un système ferroviaire** qu'il convient de valoriser tant pour les voyageurs que pour le fret, au bénéfice des coopérations interrégionales d'une part, d'une offre potentielle de report modal et de complémentarité avec les ports d'autre part. Le CESER réitère son souhait d'inscrire la **réouverture d'Orléans-Chartres aux voyageurs dans une vision interrégionale** vers Rouen et Le Havre, avec une vocation fret et voyageurs.

Le CESER préconise **un plan interrégional pour le fret ferroviaire** destiné à remettre sur rail des trafics pondéreux, à renforcer les hinterlands des ports de l'Atlantique et de la Manche, à offrir à l'intérieur du territoire des services nouveaux (port sec à Vierzon par exemple).

- Avec une compétence renforcée en faveur des déplacements, la Région devrait également être initiatrice de **formes innovantes de mobilité** (infrastructures dédiées, covoiturage, services à la demande, rabattements et stationnements-relais...) et motrice sur les questions d'intermodalité, pour permettre notamment de faire vivre ses bassins de vie, en particulier dans les espaces ruraux, et son réseau de villes. Une attention particulière doit être portée au public des jeunes : élèves, étudiants, stagiaires, apprentis, salariés.
- Propriétaire et gestionnaire de **l'aéroport de Châteauroux-Centre**, la Région dispose d'une infrastructure dont la vocation pourrait être réétudiée en concertation avec les opérateurs économiques des territoires périphériques et avec l'aéroport de Tours, dans le respect strict des règles européennes de la concurrence.

4 – La transition écologique et énergétique : agir ou subir

Entre les Schémas régionaux Climat Air Énergie (SRCAE), de cohérence écologique (SRCE), le projet de loi « transition énergétique pour la croissance verte », l'ambition française de conclure un nouvel accord international fin 2015 dans le cadre de la Conférence Climat, les enjeux et les objectifs sont multiples mais les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des ambitions.

- Le CESER reste préoccupé par la consommation d'espaces naturels et agricoles pour les besoins de l'urbanisation ; la perspective d'un **établissement public foncier régional** reste floue alors qu'une réflexion partagée est indispensable pour concevoir une organisation de l'espace plus respectueuse des milieux et moins consommatrice d'énergie, pour réhabiliter les friches urbaines. Les Agendas 21, les Plans énergie climat territoriaux (PCET) y participent mais en ordre dispersé. La section Prospective du CESER apportera son éclairage sur les conséquences du changement climatique pour les activités régionales.
- La recherche de nouvelles productions d'énergies renouvelables (biomasse, méthanisation, géothermie...) se doit d'être calibrée en fonction du niveau de la ressource potentielle régionale ou de proximité. Il ne faudrait pas que les bénéfices attendus dans la production thermique soient mis à mal par les transports des matières-ressources. Un plan global est à construire en n'éluant pas **la question du devenir de la filière électronucléaire régionale** qui « exporte » 80 % de sa production, rassemble des savoir-faire et des compétences, et fera l'objet de travaux de maintenance lourds dans le cadre du « Grand carénage ». Le CESER a réalisé une étude prospective qui peut constituer un support de débat. Comme conclut l'avis du CESER d'octobre 2013 : «refuser de choisir, c'est laisser les événements ou des forces extérieures le faire ».
- La politique de rénovation thermique des bâtiments et logements reste largement en deçà des objectifs alors même qu'existe un déficit de logements. Or, le logement a été identifié dans les travaux de la section Prospective comme un facteur primordial d'attractivité des territoires. Compte tenu de l'importance relative du parc de logements anciens tant collectifs que privés, de son occupation par une population souvent aux faibles revenus, **une stratégie forte en faveur de la rénovation thermique** de ce parc combinerait des efforts positifs sur les conditions de vie et sur l'environnement avec la professionnalisation et la création d'emplois dans la filière, au bénéfice d'entreprises de toutes tailles : montée en puissance des plateformes de rénovation énergétique et du label RGE (reconnu garant environnement)...
- La Région a développé une politique en matière d'efficacité énergétique bien qu'elle semble avoir abandonné l'ambition de pôle européen d'efficacité énergétique. Avec le soutien de la BEI, des projets nouveaux et innovants voient le jour.

Il convient maintenant de rassembler les acteurs publics et privés autour d'un vaste **plan de mise aux normes et de rénovation du bâtiment**, intégrant les besoins des publics en perte d'autonomie et les logements sociaux. Des opérations-témoins (comme la Maison bleue à Blois) auraient un rôle de démonstration, d'incitation et de sécurisation vis-à-vis des particuliers et des collectivités. Elles mériteraient d'être initiées dans des territoires et des situations divers et représentatifs. Les lycées offrent au Conseil régional l'opportunité de développer et de promouvoir des opérations innovantes de rénovation et d'économie d'énergie d'une part, de sensibiliser les lycées et d'inculquer des pratiques responsables en matière d'économies des ressources, voire d'inciter à l'intégration de cette préoccupation dans les programmes.

- L'appareil de recherche/développement doit être davantage mobilisé sur les questions d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.
- Le Conseil régional a adopté, en octobre 2011, une stratégie régionale de la biodiversité qui doit entrer en synergie avec le Schéma régional de cohérence écologique. Comme exprimé en décembre 2014, on est passé d'une vision figée de la biodiversité à une vision plus dynamique mais les efforts de sensibilisation et de pédagogie restent encore plus à mener auprès de toutes les populations.
Il n'est plus de mise d'opposer développement économique et préservation de la biodiversité : la région Centre-Val de Loire doit tirer profit d'une politique volontariste, mobilisant tous les acteurs pour valoriser ses potentiels et renforcer son image.
- La question de la ressource en eau est abordée à travers plusieurs dispositifs (SDAGE, CPIER Loire, contrats de rivière...). Par les problématiques quantitatives et qualitatives, par l'étendue du champ des usages, par la diversité des impacts (milieux naturels, santé, prévention des pollutions...), **l'eau est une préoccupation transversale**. Les bonnes pratiques de rationalisation des usages doivent être encouragées et les impératifs économiques pris en compte en parallèle des exigences et contraintes environnementales.

5 – Répondre aux aspirations de toutes les générations

Les seniors viennent plus nombreux pour vivre leur retraite en région Centre-Val de Loire. Et le vieillissement de la population entraîne des besoins nouveaux en termes d'accueil, de logement, de santé, de loisirs... et ce dans tous les territoires.

Avec la compétence de la construction et les personnels TOS des lycées, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la Région détient des leviers importants pour préparer la jeunesse à affronter l'avenir et le monde du travail. Elle dispose d'une responsabilité particulière vis-à-vis de ce public et pourrait devenir le chef de file des politiques en faveur de la jeunesse.

Les collèges devraient rester dans la compétence des Conseils départementaux et l'enseignement supérieur —hors formations sanitaires et sociales— dans celles de l'État et des établissements. Pourtant la Région investit et continuera à investir pour les formations post-bac, dans les universités et les écoles d'ingénieurs notamment qui contribuent à l'attractivité régionale. Elle a également engagé une politique en faveur de la jeunesse en dehors du volet éducation : accès à la culture, à la santé, à la mobilité, au logement...

- Le CESER soutient l'objectif de 70 000 étudiants en 2020 affiché dans le SRADDT et confirmé dans le CPER 2015-2020. Les effectifs étudiants sont sur une courbe positive mais le rythme est à ce jour insuffisant vis-à-vis de l'objectif ; la formation régionale d'ingénieurs prend une nouvelle dimension avec la création d'un INSA (institut national des sciences appliquées) en lieu et place de l'ENSIB et de l'ENIVL ; de nouvelles formations médicales sont créées mais seront-elles suffisantes pour participer à la couverture des déficits régionaux dans ce domaine ?

De nombreuses questions restent à résoudre pour **mettre en œuvre le Schéma régional de l'Enseignement Supérieur et de la vie étudiante** : quelles formations développer ? Quel devenir des sites délocalisés ? Comment accueillir et loger les nouveaux étudiants quand le CPER ne prévoit pas la création de mètres carrés supplémentaires ?

Comment prendre en compte les besoins de déplacement domicile/étude/lieu de stage dans le cadre des schémas de transport ?

Une communauté d'universités et d'établissements (COMUE) est en cours de création avec les universités du Limousin et de Poitou-Charentes, régions qui vont fusionner avec l'Aquitaine, qui a ses propres COMUE. **Comment articuler l'objectif de 70 000 étudiants en Centre-Val de Loire avec cette entité interrégionale ?**

En tout état de cause, le CESER pense nécessaire de **préserver l'ancrage territorial des établissements d'enseignement supérieur** et de consolider les relations entre les universités d'Orléans et de Tours en termes d'outils opérationnels et d'orientations stratégiques (Grand établissement ?).

- À l'horizon 2025, l'INSEE prévoit 4 000 lycéens supplémentaires ; cette perspective appelle une réflexion sur les capacités d'accueil en lycées et leur répartition sur le territoire.
- Décrochage scolaire, orientation, la Région a mis en place des dispositifs dans son domaine de compétence ; il faut ou faudra en mesurer l'efficacité, notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre du SPRO (service public régional de l'orientation).
- La compétence affirmée de la Région dans le domaine de la formation a conduit à davantage de concertation et donc à une meilleure réponse aux besoins identifiés dans le CPRDFP (contrat de plan régional de développement des formations professionnelles). Il existe cependant des décalages entre la demande des jeunes et l'offre, entre les attentes des entreprises et les formations proposées, entre les effectifs d'apprentis et les capacités d'accueil dans les entreprises. Sans être dans une pure logique d'adéquationnisme, il convient de **penser les futures cartes de formation en regard des perspectives de recrutement des entreprises liées au renouvellement des générations et aux évolutions des métiers**.
Être en capacité d'offrir des formations originales serait propice à accueillir de nouveaux étudiants. Plus que jamais la concertation entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux est nécessaire. Le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle-CREFOP- doit répondre à ce défi.
- La politique volontariste engagée par le Conseil régional, en lien avec l'ARS (Agence régionale de santé), dans le domaine de la santé avec la création de Maisons de santé pluridisciplinaires et de nouvelles formes de regroupement des professionnels de santé, le financement de chefs de cliniques hospitalo-universitaires au Centre hospitalier d'Orléans, l'ouverture de nouvelles formations de professionnels de santé ou l'augmentation des effectifs de diplômés (ergothérapeutes, psychothérapeutes, augmentation des effectifs de masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers/infirmières, médecins...), doit se poursuivre pour espérer combler le déficit chronique en professionnels de santé sur la quasi-totalité des bassins de vie de la région. **L'égalité d'accès aux soins doit être une préoccupation permanente**.
- Le CESER avait préconisé la création d'une communauté hospitalière de territoires (CHT) entre le CHU de Tours et le CHR d'Orléans comme étape vers une coopération étendue à l'ensemble des établissements hospitaliers publics et privés et à l'ensemble des acteurs. **La CHT Centre-Val de Loire existe ; il faut maintenant qu'elle se renforce avec son volet universitaire (vers un CHU Val de Loire) puis qu'elle s'étende à l'ensemble du territoire régional** pour assurer une offre plus équilibrée.
- Les populations, les entreprises pour leurs salariés aspirent à un accès à une offre de services, de loisirs, de culture... qui ne relèvent pas de la compétence exclusive de la Région, ni même des collectivités. Il importe cependant de **définir dans ses domaines d'action partagée des orientations** et des moyens d'action en réunissant, là encore, les acteurs publics, privés, associatifs, aux diverses échelles de territoire. Les notions de solidarité et d'équité devraient être les maîtres-mots de la démarche.

6 – L'aménagement et les territoires, l'aménagement du territoire

La collectivité Région dispose de la compétence d'aménagement du territoire et est un partenaire privilégié de l'État en matière de planification via les Contrats de plan État-Région. La traduction la plus visible de cette compétence est le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) que le CESER appelait de ses vœux dans sa contribution de janvier 2010 et qui est devenu réalité en décembre 2011 avec son approbation.

Celui-ci propose notamment une structuration du territoire régional en bassins de vie dont les pôles constituent le maillage de l'armature urbaine régionale.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 n'a pas reconnu de métropoles sur le territoire régional ; la loi NOTRe en cours d'examen au Parlement prévoit de supprimer la clause de compétence générale des collectivités, de renforcer le rôle de la Région dans plusieurs champs d'intervention, de relever à 20 000 habitants le seuil des EPCI à fiscalité propre.

C'est la question de la gouvernance au sein du territoire régional et de l'articulation entre les fonctions stratégiques et les actions de proximité qui est posée :

- Le projet de loi NOTRe adopté en 1^{ère} lecture le 10 mars 2015 redéfinit les SRADDT en SRADDET (avec un E pour égalité), renforce leur rôle puisque les SCoT (schémas de cohérence territoriale), les PLU (plans locaux d'urbanisme), les plans climat territoriaux, les chartes de Parc Naturel Régional doivent prendre en compte les orientations et objectifs du Schéma d'une part, être compatibles avec les règles générales qu'il édicte d'autre part.

Ce nouveau caractère prescriptif appelle une élaboration encore plus partenariale, une consultation plus large que précédemment.

Le nouveau mandat régional débutera quatre ans après l'adoption du premier **SRADDT** : le CESER appelle à **engager sa révision et son adaptation** aux nouveaux champs de compétences dès 2015, parallèlement à la réalisation des autres schémas et plans relatifs au développement économique, au développement touristique, à la prévention et gestion des déchets...

- L'exercice sera favorisé par le fait que le Centre-Val de Loire reste dans son périmètre, que la Région ne verra pas ses compétences convoitées par une métropole. Le CESER propose d'y renforcer deux dimensions qu'il avait portées et qui n'ont pas trouvé toute leur traduction :
 - tirer profit d'une organisation territoriale équilibrée pour créer **un réseau métropolitain régional structurant et hiérarchisé**, et donner une réalité aux bassins de vie ;
 - accentuer l'ouverture vers l'extérieur en identifiant **les politiques de coopération régionale** ;

Dans ces deux domaines la Région doit être motrice -et à géométrie variable- pour organiser filières économiques, universités et recherche, coopération hospitalière, tourisme... Après le 1^{er} janvier 2016, 6 régions seront à notre périphérie au lieu de 8 aujourd'hui.

- La clé d'une politique territoriale réside dans l'art de faire interagir les divers éléments d'un système qu'ils soient politiques, économiques, sociaux, culturels, patrimoniaux afin de la conduire à un fonctionnement optimal. La Région doit porter une vision stratégique mais également être en mesure d'évaluer ce que tel bassin peut apporter au devenir de la région dans sa globalité. Si une stratégie régionale ne peut se résumer à la juxtaposition de stratégies locales, il convient aussi d'éviter un égalitarisme spatial mal compris, souvent irréaliste, voire destructeur. **Les stratégies doivent s'articuler en s'appuyant sur les potentialités et les spécificités des territoires, sur le principe de subsidiarité** laissant les territoires prendre des initiatives dans les domaines où cela est pertinent, notamment pour tout ce qui touche à la proximité.

- **La politique de contractualisation entre la Région et les territoires doit évoluer pour mieux coller aux bassins de vie définis par le SRADDT** lui-même et aux futures intercommunalités.

C'est à l'échelle territoriale des bassins de vie que doivent se réfléchir l'organisation des services publics, des commerces et services de proximité, de la formation de l'offre de santé, la gestion de l'espace et la protection de l'environnement, ... ainsi que l'intercommunalité de demain et l'association des acteurs au projet de développement.

Pour le CESER, il s'agit de simplifier et de rendre cohérents les différents dispositifs mis en œuvre par les différents partenaires, mais également d'envisager une uniformisation de la définition des périmètres et de leurs composantes.

- Les forums territoriaux doivent être considérés comme une première étape vers une démocratie participative renouvelée dans les territoires. La forme doit évoluer. Il faut donner au tissu économique et associatif des moyens suffisants pour permettre une meilleure mise en mouvement des acteurs. Une réponse réside dans les Conseils de développement renforcés à l'échelle des territoires de projets ; sans évolution législative, il appartient à la Région d'être plus exigeante sur la composition et **l'intégration des Conseils de développement dans le processus de concertation**, de proposition et d'analyse/évaluation des décisions publiques et d'accorder des moyens d'information, de formation et d'appui technique, pour **faire vivre la démocratie de proximité**.

Les liens entre le CESER et les Conseils de développement méritent d'être renforcés pour mieux exprimer les attentes de la société civile (les échanges à l'occasion de la présente contribution ont confirmé les attentes). Il en est de même vis-à-vis de la Conférence régionale de la jeunesse (CRJ).

Donner au plan local davantage la parole au citoyen, c'est donner du sens au territoire et favoriser l'engagement et la vie démocratique.

Ce peut être aussi le moyen de renforcer l'économie sociale et solidaire, de faire émerger des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

- La **conférence régionale des territoires** (C33) prévue par le SRADDT ne s'est pas réunie régulièrement et s'est principalement focalisée sur le numérique qui a abouti à une réelle mise en cohérence. Le CESER y était associé. La Conférence territoriale des acteurs publics (CTAP) issue de la loi MAPTAM est appelée à s'y substituer, sa composition étant similaire. L'Exécutif régional doit la considérer comme le fer de lance de la gouvernance régionale et le moyen privilégié de **faire vivre le projet stratégique régional**. Le CESER souhaite pouvoir y participer avec voix consultative.

- L'État et toutes les collectivités territoriales sont confrontés à l'impératif de maîtrise des dépenses publiques. Le CESER regrette que la réforme de la fiscalité et des ressources des collectivités ne soit pas abordée dans le même temps que celle des compétences. Le poids des dotations et des compensations de l'Etat dans le budget régional limite les marges de manœuvre ; par ailleurs, les contractualisations (des programmes européens aux contrats territoriaux mobilisent une part importante du budget régional. Il s'agit de dépenser mieux, de **mettre en œuvre les principes de complémentarité, de subsidiarité et de synergie**. La CTAP est le lieu pour définir qui fait quoi dans les domaines de compétences partagées, d'articuler les interventions pour gagner en efficacité et réduire les coûts en favorisant les économies d'échelle. **La Région devra clairement afficher ses priorités** et les politiques sur lesquelles elle n'interviendra qu'en accompagnement de l'initiative locale. Le décloisonnement s'impose comme une voie de progrès incontournable ; Etat, Région, Départements, Intercommunalités, Chambres consulaires doivent coopérer pour créer une dynamique territoriale identifiée et lisible.

Avec la loi NOTRe, les schémas régionaux doivent acquérir un pouvoir prescriptif supérieur vis-à-vis des autres collectivités ; par ailleurs, il est prévu que la Région dispose d'un pouvoir réglementaire en proposant des modifications ou des adaptations des lois et règlements. Mais dans de nombreux domaines, la Région ne mettra pas en œuvre les actions relevant des schémas dont elle est chargée. **Animatrice des réflexions stratégiques, elle doit devenir fédératrice des attentes et des visions des autres collectivités**, notamment au sein de la CTAP, pivot de la concertation et du partage des missions des collectivités territoriales. La Région doit être porteuse d'ambition et d'impulsion pour faire entrer le Centre-Val de Loire dans de nouveaux développements porteurs d'avenir, en favorisant les coopérations tant infrarégionales qu'interrégionales. **Plus que jamais la gouvernance est un enjeu majeur pour le devenir de la région Centre-Val de Loire.**

Le Conseil économique, social et environnemental dispose, de par sa composition représentative des forces vives régionales, d'une capacité originale d'analyse des problématiques et des enjeux qui se posent aux populations, aux activités, aux territoires. Creuset de dialogue entre des visions exprimant la diversité de ses composantes, il est un lieu de recherche de positions communes privilégiant les réflexions de moyen et long terme. Il a vocation à participer, à son niveau, à l'évaluation des politiques publiques mais, surtout, à éclairer, en amont le Conseil régional et l'Exécutif régional ; il le montre à travers ses travaux d'autosaisine et le regard complémentaire de celui des élus régionaux (Ambitions 2020 dans les territoires, réunions communes Conseil régional/CESER...). **C'est pourquoi, le CESER souhaite participer encore plus activement, au-delà de la présente contribution, à la vie publique au sens de la « res publica » en région.** Il attend du futur Exécutif qu'il définisse dès le début du mandat les modalités de collaboration et d'association.

Vote :

Pour : 52

Contre : 0

Abstention(s) : 8 (FO, FSU, Confédération paysanne)

N'ont pas pris part au vote : 9 (CGT)

Contribution adoptée à la majorité.



Xavier BEULIN



Hôtel de Région - CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél. 02.38.70.30.39
ceser@regioncentre.fr
Retrouvez le rapport sur : ceser.regioncentre.fr

